
Adresse de la société populaire d'Is-sur-Tille qui annonce des dons patriotiques et fait part de la fabrication de salpêtre et du trait de courage de trois enfants, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Is-sur-Tille qui annonce des dons patriotiques et fait part de la fabrication de salpêtre et du trait de courage de trois enfants, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 477-478;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29597_t1_0477_0000_18

Fichier pdf généré le 01/02/2023

2,835 livres de fer, 100 livres de cuivre 40 livres d'étain et 3,700 livres en métal de cloches.

Insertion au bulletin (1).

36

La société populaire de Mont-Brisé annonce à la Convention nationale que les citoyens de cette commune ont fait à la patrie une première offrande, consistant en 45 marcs d'argenterie, 1,325 liv. en espèces, et 2 onces 4 grains d'or en matière, indépendamment de 366 marcs d'argenterie provenant de leurs églises. Les citoyens ont armé et équipé deux cavaliers; ils ont envoyé aux défenseurs de la patrie 116 chemises, des bas et des souliers. Ils demandent le rapport du décret qui déclare cette cité en état de rébellion, et de l'arrêté du représentant du peuple qui change le nom de Montbrison en celui de Montbrisé (2).

Les conspirateurs, dit-elle, ont porté leur tête sur l'échafaud. Il ne reste parmi nous que des sans-culottes, des amis de la liberté. Leur ferez-vous subir la peine que les traîtres qui ne sont plus avaient seuls méritée? (3).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (4).

37

Turreau, représentant du peuple, écrit et demande à la Convention une prolongation de congé d'un mois; cette prolongation est accordée (5).

38

La société populaire régénérée de Prades exprime les sentimens d'horreur et d'indignation dont elle a été saisie en apprenant la conjuration qui menaçait la patrie. Elle félicite la Convention de son énergie et de son courage, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

(1) P.V., XXXV, 166. Bⁱⁿ, 30 germ. (2^e suppl^t). Extrait des délibérations de la Sté popul., daté du 25 vent., signé JOBERT, (présid.), DRUCHEZ (secrét.) mentionnant, en plus des dons figurant au p.-v. « un vase appelé eau-bénitier, [qui] a été converti en une chaudière pour l'évaporation du salpêtre. Cette destination le sanctifiera ». (C 297, pl. 1026, p. 7).

(2) P.V., XXXV, 167.

(3) J. Perlet, n^o 568; *Batave*, n^o 422; *Mess. Soir*, n^o 603; J. Sablier, n^o 1254.

(4) P.V., XXXV, n^o 167.

(5) P.V., XXXV, 167 et 188. C. Eg., n^o 603, p. 98; J. Sablier, 1254. Décret signé LEYRIS (C 296, pl. 1009, p. 47), n^o 8768.

(6) P.V., XXXV, 167. Bⁱⁿ, 23 germ. et 30 germ. (1^{er} suppl^t); *Débats*, n^o 572, p. 407.

[Prades, 6 germ. II] (1).

« Citoyens représentants,

Une conspiration horrible menaçait vos têtes et notre liberté; recevez l'expression du sentiment d'horreur et d'indignation dont nous avons été saisis, en apprenant cet exécrationnel complot. Les scélérats, qu'ils tremblent! La vertu et la République triompheront malgré leurs infernales manœuvres. Oui, le bonheur du peuple restera posé sur des bases impérissables. Nous le jurons par la fermeté héroïque que vous avez montrée, et qu'il est dans le cœur de tout vrai républicain d'imiter.

Citoyens représentants, restez à votre poste, et du haut de la sainte Montagne, finissez d'écraser les conspirateurs et les traîtres, et la République est sauvée.»

ROUGÉ (présid.), Félix BARRÈRE (secrét.).

39

La société populaire d'Is-sur-Tille annonce à la Convention nationale qu'elle redouble d'efforts pour remplir les devoirs que prescrivent l'humanité et la patrie; qu'elle vient de remettre à l'administration du district qui les a adressés au ministre, 2,562 chemises pour nos frères qui combattent aux frontières, 12 paires de souliers, 30 paires de bas, et 100 livres de charpie, bandes et compresses.

Un atelier de salpêtre prépare l'élément de la foudre; la superstition est bannie. Elle annonce le courage de trois enfants qui, voyant quatre hommes se cacher dans des rochers, ont été à eux, les ont arrêtés et amenés à la maison commune: c'étoient quatre prisonniers de guerre échappés de Dijon. Les membres de cette société déclarent qu'ils sont prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la cause du peuple et la destruction des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Is-sur-Tille, 18 germ. II] (3).

« Représentans du peuple,

Tandis que vous veillez au salut de la République, tandis que vous lui préparez de nouveaux triomphes, et aux tyrans de nouvelles défaites, nous redoublons d'efforts pour remplir les devoirs que nous prescrivent l'humanité et la patrie.

Nous venons de remettre à l'administration de ce district qui les a adressés au ministre 2,562 chemises pour nos frères qui combattent aux frontières, 12 paires de souliers, 30 paires de bas, et 200 livres de charpie, bandes et compresses.

Un atelier de salpêtre entretenu du travail et de la bourse des membres de cette Société, prépare l'élément de la foudre républicaine.

Nous avons banni la superstition, mais sans

(1) C 300, pl. 1057, p.35.

(2) P.V., XXXV, 167. Bⁱⁿ, 24 germ. et 25 germ. (2^e suppl^t).

(3) C 360, pl. 1057, p. 36; *M.U.*, XXXVIII, 411; *Débats*, n^o 573, p. 421; *Aud. nat.*, n^o 269, p. 1.

lui substituer la doctrine funeste et décourageante de l'athéisme. Les temples sont consacrés à la raison et à la patrie. Chaque décadi des prédications de morale publique instruisent le c^o de ses droits, de ses devoirs et de sa véritable destination ; le récit des actions héroïques enflamme son cœur et fait fermenter dans les jeunes âmes le désir de se signaler par des traits de courage.

Déjà nous recueillons le fruit de cette institution salutaire. Trois enfans de cette commune réunissant entre eux 44 ans, dont la plus grand n'a pas 4 pieds 8 pouces, aperçoivent à une demi lieue d'ici 4 hommes qui se cachent dans les rochers d'une montagne ; ils soupçonnent que ces fugitifs sont des ennemis de la patrie ; ils ne calculent ni l'inégalité du nombre ni celle des forces ils s'arment chacun d'une pieu, gravissent la montagne, fondent sur les inconnus à longues moustaches et les amènent de force à la maison commune. C'étaient 4 prisonniers de guerre échappés de Dijon. Ces enfans sublimes, oubliant leur faiblesse, offrent de conduire eux-mêmes les prisonniers sans le secours de la gendarmerie.

Nous n'avons pas, Citoyens représentants, dégradé cette belle action par une récompense corruptrice d'or ou d'argent, nous l'avons honorée en républicains ; les 3 enfans ont été présentés à la Société ; le président leur a donné l'accolade fraternelle et une cocarde nationale.

Tel est, Représentans du peuple, l'esprit qui nous anime. Dans la simplicité d'une vie champêtre et laborieuse, détestant tous les partis et n'ambitionnant que le bonheur de vivre égaux et libres, nous sommes prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la cause du peuple que vous défendez avec tant de courage et de vertu contre les conspirateurs et les tyrans. S. et F. et dévouement sans réserve.»

CHAUVOT (*présid.*), JACOB (*secrét.*),
LAUTIER (*secrét.*).

40

La société populaire de Vic, département de la Meurthe, applaudit aux mesures aussi énergiques qu'efficaces que la Convention nationale a prises pour le bonheur du peuple. Elle félicite la Convention sur son décret de l'abolition de l'esclavage des hommes de couleur, et promet de rester ferme et inébranlable dans le serment d'union à la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vic, 4 germ. II] (2).

« Législateurs,

Quelles actions de grâces le peuple françois ne doit-il pas vous rendre encore dans ce moment, où, après avoir solidement posé les bases du gouvernement révolutionnaire, privé de leurs biens les ennemis de la Révolution, enchaîné leur malveillance, vous nous faites arri-

ver à grands pas à la prospérité publique dont on ne jouira que quand ces ennemis seront rentrés dans le néant. Il n'appartient qu'à ceux à qui la patrie n'est point chère, de ne pas applaudir à des mesures aussi énergiques qu'efficaces pour arrêter le mal. Mais ce qui doit immortaliser les représentans du peuple, c'est l'abolition de l'esclavage de ces hommes que la nature a fait nos égaux. Ce sont les secours accordés aux patriotes vertueux courbés sous le poids de l'indigence. C'est bien là le triomphe de l'humanité et de la justice.

Législateurs, la Société populaire de Vic, ferme et inébranlable dans le serment d'union qu'elle vous a fait, apprendra avec enthousiasme la mort de ces traîtres audacieux, nouvellement découverts, qui ont été conspiré contre vous, contre nos frères de Paris, enfin contre la liberté du peuple françois.»

FRUCHE (*présid.*), GEORGE (*secrét.*),
SAUTRÉ (*secrét.*), MARCEL (*secrét.*).

41

L'agent national du district de Laigle, département de l'Orne, applaudit aux mesures vigoureuses prises par la Convention nationale contre les conspirateurs que le glaive de la loi vient de frapper ; il l'invite à rester à son poste, et de continuer à déjouer les trames perfides des ennemis de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Laigle, 21 germ. II] (2).

« Le crime enveloppé du manteau civique a voulu anéantir la République ; les assassins de la liberté, sous les dehors du patriotisme, ont tenté de faire à la patrie les plaies les plus profondes. La justice nationale a frappé les coupables, et le glaive de la loi a tombé sur la tête conspiratrice des partisans de la tyrannie royale.

O ! Montagne sainte, rocher inexpugnable, reste à ton poste et les républicains, répondent du salut des françois en dépit des monstres qui cherchoient à faire revivre les forfaits de la Croix, et à propager les pernicieuses maximes des Danton, Fabre d'Eglantine, Camille Desmoulins, etc., etc.

Vive l'incorruptible Montagne, la République est impérissable.»

AURIC (?).

42

Le même agent national annonce à la Convention que toutes les communes du district de Laigle se sont empressées d'apporter l'argenterie et le cuivre de leurs ci-devant églises ; l'administration vient d'adresser 769 marcs 8 onces de cette argenterie à la trésore-

(1) P.V., XXXV, 168. Bⁱⁿ, 23 germ.; M.U., XXXVIII, 345; *Débats*, n° 572, p. 407.

(2) C 300, pl. 1057, p. 37.

(1) P.V., XXXV, 168. J. Sablier, n° 1254.

(2) C 298, pl. 1041, p. 16.